

## RAPPORT DE PRESENTATION

SEANCE DU 07 FEVRIER 2022  
20 heures

Désignation d'un(e) secrétaire de séance : Brigitte VAPPIANI

PROJECTION DU FILM SUR FONTOY

### 1) Approbation de la séance du 29 novembre 2021

Vous avez tous reçu le compte-rendu de la séance du 29 novembre 2021, dont l'ordre du jour était le suivant :

- Approbation de la séance du 20 octobre 2021
- BP 2021 – Décision modificative
- Accueil périscolaire – Demandes de subvention
- MATEC – Eclairage public – Convention
- Police municipale – Décision
- Loyer communaux 2022
- Tarifs 2022
- CCAS – Avance sur subvention 2022
- Cession de logement
- Location de logements et garages
- Location de terrains
- Convention – Distributeur de boissons
- Terrains – Acquisition
- Admission en non-valeur
- Associations – Subventions
- Assainissement – Information
- SMITU – Rapport d'information
- GTA – Information
- PPRM – Information
- Concours - Illuminations de Noël
- Divers

Il conviendra de faire part de vos éventuelles observations et remarques.

VOTE

### 2) Approbation de la séance du 13 décembre 2021

Vous avez tous reçu le compte-rendu de la séance du 13 décembre 2021, dont l'ordre du jour était le suivant :

- Le Pogin – ZAC – Compte-rendu d'activité 2020
- Chasse 2022 / 2024 – Attribution
- PLU – Modification – Approbation
- Personnel territorial – Temps de travail
- Police pluri-communale – Décision
- Démolition des anciens bâtiments du collège Marie Curie – Maîtrise d'œuvre
- Dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme - Convention
- Divers.

Il conviendra de faire part de vos éventuelles observations et remarques.

VOTE

### 3) Délégations - Information

Le Maire vous informera que Monsieur Florian ROLLANDIN a demandé à être déchargé de sa délégation aux affaires sociales au 31 janvier 2022, tout en restant Conseiller Municipal.

Le Maire vous indiquera qu'il a délégué Madame Brigitte VAPPIANI aux affaires sociales, auprès de Madame Anne Marie PEIFFER, Adjointe.

### 4) Lot de chasse n° 2 – Attribution – 2022 / 2024

Suite à la décision du Conseil Municipal du 29 novembre 2021, une nouvelle procédure d'appel d'offres a été faite pour le lot n° 2 (à droite de l'A30 – sens METZ / LONGWY sans la Hutie), d'une superficie de 587 ha 42 a et 02 ca dont 354 ha 85 a 36 ca de forêts et 232 ha 56 a 66 ca de plaine.

Mise à prix : 2 000 € minimum.

9 candidatures ont été enregistrées.

La commission de la chasse s'est réunie le 26 janvier dernier pour étudier les dossiers.

- 6 ont été validés

- 3 ont été refusés (caution insuffisante – manque de pièces).

Les offres vont de 3 000 € à 7 000 €/an.

Il est proposé de retenir la candidature de Monsieur Jérôme VIRGILI pour un prix de location annuel de 7 000 € pour la période 2022 / 2024.

Avis de la commission des Finances : Favorable.

### 5) Cession - 190C, rue de Metz

Dans le cadre de la cession de cet appartement dont l'estimation de la Direction des Finances Publiques s'établit à 40 000 €, 3 offres ont été reçues :

- Léo BIRSTER	: 70 000 €	(10.12.2021)
- Cyrille MORI	: 73 000 €	(29.12.2021) – offre valable 07.01.2022
- Cyrille GERMONPREZ	: 70 000 €	(05.01.2022).

Avis de la commission des Finances : Cyrille MORI s'il maintient son offre.  
A défaut, Léo BIRSTER.

### 6) Cession – 13, rue du Moulin

Il vous sera proposé d'autoriser la vente de la maison sise 13, rue du Moulin et de réaliser les publicités nécessaires et les visites adéquates.

Ce dossier reviendra au Conseil Municipal après l'accomplissement de ces formalités.

Avis de la commission des Finances : Favorable - 105 000 € minimum

### 7) Passages piétons / Arrêt des bus avec LED - Demande de Subvention

Il vous sera proposé de solliciter les subventions :

- au titre des amendes de police – Conseil Départemental
- au titre de la DETR (Etat)
- au titre du SMITU.

Le coût des travaux est le suivant : 52 325,40 € HT

Les subventions escomptées sont les suivantes

- Amendes de Police : 20 %
- DETR : 20 %
- SMITU : 3 000 €
- SISCODIPE : selon coût

Avis de la commission des Travaux : Favorable

Avis de la commission des Finances : Favorable

#### 8) Ecole Maternelle les Platanes – Architecte - Choix

Suite à la réunion de la commission d'Appel d'Offres et de la commission des Travaux, il vous sera proposé de retenir le bureau BAGARD & LURON, comme suit :

- Travaux estimatifs : 500 000 € HT
- Taux honoraires 9 % : 45 000 € HT
- Exécution : 8 000 € HT
- Ordonnance, pilotage et coordination (OPC) : 6 000 € HT
- TOTAL : 59 000 € HT  
70 800 € TTC.

Avis de la commission des Finances : Favorable

#### 9) Ligne de Trésorerie

Il vous sera proposé de renouveler la ligne de trésorerie d'un montant de 750 000 € auprès du Crédit Agricole.

Frais : 750 €

Taux : taux plancher à 0,38 % avec taux ERIBOR à 3 mois (0,57 % actuellement)

Date d'effet : 20 avril 2022 – durée 1 an

Avis de la commission des Finances : Favorable

#### 10) CAPDFT - Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT)

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le transfert des charges de la ZAC METZANGE 1, se définissant comme suit :

Par délibération en date du 15 avril 2021, le Conseil Communautaire a décidé du transfert de la zone d'activité économique de Metzange 1 à la Communauté d'Agglomération, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Plus précisément, cette zone a été reconnue « zone d'activité économique », entraînant son transfert de plein droit à l'EPCI. Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération assure désormais la création, l'aménagement, la gestion et l'animation de la zone.

La zone étant totalement aménagée et commercialisée, seules les voiries, aujourd'hui propriété de la Ville de Thionville, seront cédées à l'euro symbolique à la Communauté d'Agglomération.

La Communauté d'Agglomération a repris l'entretien de la zone, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021. La Ville de Thionville a communiqué les charges d'entretien suivantes :

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Moyenne 2018 / 2020
Eclairage public	2 495,58 €	2 495,58 €	2 495,58 €	2 495,58 €
Entretien voiries et espaces verts	14 957,00 €	7 564,00 €	5 580,00 €	9 367,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 452,58 €</b>	<b>10 059,58 €</b>	<b>8 075,58 €</b>	<b>11 862,58 €</b>

La Commission retient à l'unanimité la moyenne des trois dernières années comme période de référence servant au calcul des charges transférées et arrête le montant des charges transférées à la somme de 11 862,58 €.

Compte tenu du transfert de compétence intervenu au 1<sup>er</sup> juillet 2021, il est proposé à la Commission d'impacter 50% du montant des charges transférées sur l'exercice 2021 de la Ville de Thionville et 100% à partir de 2022.

Ces réductions seront opérées en 2022, après approbation du rapport de la CLETC et délibération du Conseil Communautaire.

Le présent rapport devra être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux.

Ce transfert n'a aucune incidence pour la ville de FONTOY.

Avis de la commission des Finances : Favorable

#### 11) CAPDFT – Détection des réseaux – Groupement de commandes

Il vous sera demandé de renouveler l'adhésion au groupement de commandes pour la détection des réseaux sur le territoire de FONTOY.

Explication : Monsieur DUVAL.

Il est précisé que pour l'exécution des marchés :

- Chaque membre du groupement est chargé de l'exécution financière des prestations qui lui sont proposées et donc du paiement des factures correspondantes.
- La commune doit faire parvenir chaque année un état des consommations à la CAPDFT.
- Il y a exclusivité avec le ou les prestataires dans le cadre de cet accord-cadre. On ne peut consulter d'autres fournisseurs pour des prestations similaires.

Avis de la commission des Finances : Favorable

#### 12) CAPDFT – Partenariat en vue de la réalisation d'un plan de corps de rues simplifié (PCRS) - Convention

Ce projet consiste :

- à la réalisation d'un conventionnement technique et financier de constitution d'un fond de plan de rues simplifié entre la CAPDFT, la CAVF, la CA Rives de Moselle et ENEDIS
- à la réalisation de prises de vues aériennes
- à la réalisation d'une levé LIDAR (technique de mesure à distance fondée sur l'analyse des propriétés d'un faisceau de lumière renvoyé vers son émetteur
- à la réalisation d'une convention technique et financière entre la CAPDFT et ENEDIS, sur la base du territoire de la CAPDFT (156 km<sup>2</sup>)

Coût total : 49 100 €  
 CAPDFT : 24 710 €  
 ENEDIS : 24 390 €

- à la réalisation d'une convention entre la CAPDFT et la ville
- Coût pour la ville : 0 €.

Il y aura lieu d'autoriser le Maire à signer une convention avec la CAPDFT.

Avis de la commission des Finances : Favorable

### 13) Communauté d'Agglomération du Val de Fensch – Zone compensatoire – Convention

Il vous sera proposé de signer une convention avec la CAVF, pour la réalisation d'une zone compensatoire d'environnement :

- Site de la Paix
- Surface : 2,8 ha
- Durée : 25 ans (avec possibilité d'un renouvellement pour 10 ans)
- Prix de location éventuelle à définir

Il est prévu sur cette zone une gestion de la friche herbacée, l'aménagement d'une mare et deux gîtes à reptiles.

Dans l'optique de déplacer la piste cyclable, la CAVF aménagera également des panneaux d'informations qu'elle soumettra à notre validation.

La CAVF a procédé à l'ensemble des opérations pour répondre aux doléances de Monsieur le Maire de Fontoy.

1. Fermeture de l'arrière de l'aire d'accueil des gens du voyage et réouverture de la rue Lola Flores (effectuée en novembre 2021 pour 11 298,00 €)
2. Pose d'une barrière pour stopper le déversement de déchets à l'entrée de la piste cyclable (effectuée en novembre 2021 pour 26 116,50 €)
3. Pose de caméras de vidéosurveillance (partiellement effectuée, deux caméras dont une lecture de plaque, sont actives depuis mi-décembre, les deux dernières seront actives d'ici fin février, pour un montant d'environ 22 000 €)
4. Nettoyage de la zone en cours (le retrait des plaques d'amiante a été effectué ; sur le ban communal de Fontoy, cela représente 7,622 tonnes, soit environ 10 000 € ; concernant le retrait des encombrants, gravats et autres déchets le long de la route d'accès à la piste cyclable en cours, le tonnage n'est pas encore connu).

Par ailleurs, les travaux d'extension de la déchetterie ont débuté mi-décembre et se termineront en fin d'année. La déchetterie est fermée depuis le 31 janvier 2022 jusqu'à l'issue des travaux.

La CAVF a également demandé à nouveau l'expulsion des gens du voyage illégalement installés sur l'aire d'accueil afin de pouvoir procéder à la remise en état de celle-ci. Cette expulsion sera demandée au Préfet pour mars.

Avis de la commission de l'Environnement : Favorable après visite sur site

Avis de la commission des Finances : Favorable sous réserve de l'entretien régulier et permanent du site

### 14) Enquête publique – Extension de la déchetterie d'ALGRANGE – Avis

La Cellule d'Urbanisme a émis un avis favorable à l'extension de la déchetterie d'ALGRANGE (agrandissement, mise en conformité, rénovation complète, etc...).

## VOTE

**15) Location de terrains – Modification des tarifs**

La Direction des Finances Publiques nous a fait savoir qu'elle ne recouvrera plus les sommes inférieures à 15 €.

Or, la ville possède 33 anciennes locations de terrain sur le domaine privé et/ou public communal, au prix de 5 € / an. La plupart de ces locations portent sur des terrains communaux à l'arrière de propriétés privées dont le propriétaire assure l'entretien en lieu et place de la commune.

A cet effet, il vous sera proposé de fixer les nouveaux tarifs à 15 € / an, afin de pouvoir recouvrer les sommes.

Avis de la commission des Finances : 2 pour 15 €  
5 pour 30 €

**16) Location de terrain – Domaine public – Distributeur de boissons**

La Cellule d'Urbanisme a émis un avis favorable à la location d'un terrain sur le parking du stade à Monsieur HOMBOURGER, pour la mise en place d'un distributeur de boissons (L 990 – I 880 – h 1753), à côté du distributeur de pizzas.

Pour information, la location du terrain pour le matériel précité appliqué à la PIZZ a été fixée à 200 € par mois.

Avis de la commission des Finances : 4 pour 150 €/mois  
3 pour 200 €/mois

**17) Bâtiment rue de la Centrale – Ateliers – Information**

Information : Le Maire

**18) Acceptation d'indemnités de sinistres**

Il vous sera proposé d'accepter les indemnités de sinistres suivantes :

- Déblaiement pour sinistre 15, rue de Verdun : 209,40 €
- Accident du 3 novembre 2021 – rue Jean Burger : 3 890,42 €
- Accident du 2 novembre 2021 – rue de Metz (Brasserie) : 10 624,20 €.

Avis de la commission des Finances : Favorable

**19) Droit de préemption urbain – Information**

Dans le cadre de ses délégations, le Maire vous indiquera les demandes de déclarations d'intention d'aliéner qu'il a reçues depuis le 23 septembre 2021, à savoir :

60 / 2021	23.09.2021	CALYMO / THONY	3, rue de l'Eglise	Section 1 n° 52	KRUMMENACKER
61 / 2021	23.09.2021	SEBL / D'APRILE	Le Pogin – Lot 7 Terrasse 6	Section 10 n° 350/35	GANGLOFF
62 / 2021	23.09.2021	SEBL / POLITI	Le Pogin – Lot 5 Terrasse 6	Section 10 n° 348/35	GANGLOFF
63 / 2021	23.09.2021	SEBL / DUPONT - VALENTINI	Le Pogin – Lot 16 Terrasse 3	Section 10 n° 375/35	GANGLOFF

64 / 2021	23.09.2021	SEBL / MELLET - LODS	Le Pogin – Lot 6 Terrasse 3	Section 10 n° 365/35	GANGLOFF
65 / 2021	27.09.2021	KOCH / MAZUR	Rue de Metz	Section 22 n° 24 – 25	LAPINTE
66 / 2021	28.09.2021	CALYMO / SANTERRE	3, rue de l'Eglise	Section 1 n° 52	REINERT
67 / 2021	30.09.2021	DAM / GALLE	7, Quartier Ste Geneviève	Section 8 n° 180/27 - 178/2 et 179/2	COSTALUNGA
68 / 2021	12.10.2021	GUILLAUME / LORENTE – LANG	5, rue du Haut-Pont	Section 8 n° 23 - 25 - 266/23	BATAILLE- ADDIEGO
69 / 2021	15.10.2021	MISTRI / DOS SANTOS	64, rue de Verdun	Section 3 n° 134/75 et 135/75	COUPPEY
70 / 2021	18.01.2021	CALYMO / HAUT – BIRIE-HABAS	3, rue de l'Eglise	Section 1 n° 52	REINERT
71 / 2021	21.10.2021	KRIER / KRIER Coralie	93, rue Jean Burger	Section 5 n° 49 et 4 n° 79	BAUDELET
72 / 2021	21.10.2021	SEBL / DEWAELE Rémi	Le Pogin – Lot n° 10 Terrasse 3	Section 10 n° 369/35	GANGLOFF
73 / 2021	03.11.2021	FLENGHI / GUSATTO	Rue du Moulin	Section 22 n° 7	KLEIN
74 / 2021	03.11.2021	FERRO / GRIMA	2, rue de l'Ecole	Section 8 n° 74	KLEIN
75 / 2021	04.11.2021	SEBL / GARNI – WEYANDT	Le Pogin Lot n° 7 – Terrasse 3	Section 10 n° 366/35	GANGLOFF
76 / 2021	04.11.2021	SEBL / BATTISTEL	Le Pogin Lot n° 4 – Terrasse 3	Section 10 n° 363/35	GANGLOFF
77 / 2021	17.11.2021	KRIER / SBAQLU	93, rue Jean Burger	Section 5 n° 49	BAUDELET
78 / 2021	17.11.2021	Commune / SGDO	20, rue de Metz	Section 21 n° 217	SIBUT-SCHNEIDER
79 / 2021	18.11.2021	SEBL / ORSATTI	Le Pogin – Lot n° 3 Terrasse 3	Section 21 n° 362/35	GANGLOFF
80 / 2021	19.11.2021	KRIER / KRIER Coralie	93, rue Jean Burger	Section 5 n° 49	BAUDELET
81 / 2021	23.11.2021	FABER / WINTERSTEIN – ROBERT	18, rue du Haut-Pont	Section 8 n° 18	BAUDELET
82 / 2021	30.11.2021	CALYMO / EVRARD	3, rue de l'Eglise	Section 1 n° 52	KRUMMENACKER
83 / 2021	03.12.2021	LANG / FRIJO	24, quartier Ste Geneviève	Section 8 n° 110	COSTALUNGA
84 / 2021	09.12.2021	DALVIT / DI TOMMASO	27, rue Albert Gérardot	Section 3 n° 30	GANGLOFF
85 / 2021	13.12.2021	SEBL / RAVIART-BARDOT – GAUCAHRD	Le Pogin – Lot n° 10 Terrasse 6	Section 10 n° 353/35	GANGLOFF
86 / 2021	13.12.2021	KOCH / CUCCU	63, rue de Metz	Section 22 n° 79-80- 81-24-25-30-73	BOUL
87 / 2021	15.12.2021	MOCELLIN / GROSSI	196B, rue de Metz	Section 19 n° 278 - 279 et 85	KLEIN
88 / 2021	15.12.2021	CHARTIER / IZARD – HILT	10, rue de l'Ecole	Section 8 n° 70	BATAILLE ADDIEGO
89 / 2021	21.12.2021	MUZZO / MUNIER	107, rue Jean Burger	Section 5 n° 56	SCP A.D.N.
90 / 2021	21.12.2021	KACZAMREK / ARRAGONI	124, rue Jean Burger	Section 5 n° 81 et 97	BAUDELET

91 / 2021	28.12.2021	SEBL / KUS – PESCE	Le Pogin – Lot n° 9 Terrasse 3	Section 10 n° 368/35	GANGLOFF
92 / 2021	28.12.2021	SEBL / FERNANDEZ	Le Pogin – Lot n° 13 Terrasse 6	Section 10 n° 356/35	GANGLOFF
93 / 2021	30.12.2021	FRELING / BERQUEZ – ANASTASIO	41, rue du Moulin	Section 22 n° 44	SIMON
94 / 2021	30.12.2021	SPANO / MATIAS de FREITAS	25, rue du Moulin	Section 21 n° 189	COCCIALE
95 / 2021	30.12.2021	COMMERE / SCI DE LA FENSCH	14, rue Jean Burger	Section 20 n° 129/83	GALY

1 / 2022	12.01.2022	Consorts SZYMANOWICZ / TROGNON-KOEHL	15 rue du Couvent	Section 1 n° 3	KLEIN
2 / 2022	12.01.2022	DUFRESNE / TOPUZ	1 rue du Moulin Gustal	Section 19 n° 98 - 99 200 – 201 - 208	KLEIN
3 / 2022	12.01.2022	THIRIET / NACIRI	Rue Jean Burger	Section 5 n° 101	BAUDELET
4 / 2022	12.01.2022	SCI INOVA HABITAT / DECLEF	6 rue de Metz	Section 21 n° 250/88	BAUDELET
5 / 2022	17.01.2022	KOCH / CUCCU	63 rue de Metz	Section 22 n° 79/80/81	BOUL- MERLIN
6 / 2022	25.01.2022	SEBL GRAND EST/BLALI	Zac du Pogin	Section 10 n° 370/35	BESTIEN
7 / 2022	26.01.2022	CABRAS / PHILIPPO	51, rue de Lommerange	Section 2 n° 48 – 49	BAUDELET
8 / 2022	27.01.2022	CHENET /	6, rue de Longwy	Section 20 n° 28	LAPOINTE

## 20) Bilan annuel de réalisation du programme local de l'habitat – CAPDFT / SCOTAT

Le Maire vous informera que ce bilan est consultable en Mairie

## 21) Rapport annuel d'activités sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement – Exercice 2020 - SEAFF

Le Maire vous indiquera que ce rapport est disponible et consultable en Mairie.

## 22) Trésorerie – Information et convention

Le Maire vous informera que la Trésorerie – 7, rue de Metz a définitivement fermé ses portes le 31 décembre 2021. La location des bureaux prendra fin au 28 février 2022.

Une permanence a été mise en place en Mairie par la Direction des Finances Publiques tous les mercredis de 9 heures à 12 heures.

A cet effet, il y a lieu d'autoriser le Maire à signer une convention avec la DGFP.

Utilisation à titre gratuit et refacturation des charges (chauffage, électricité, eau, etc...)

Avis de la commission des Finances : Favorable.

**23) Site de la Brasserie – Projet HUNAUT – Information**

Information : Le Maire

**24) Maison BRANDENBOURGER – 70, rue du Moulin – Procédure**

Il vous sera demandé d'autoriser le Maire à engager une procédure de mise en demeure contre les héritiers de la maison BRANDENBOURGER – 70, rue du Moulin.

Explications : le Maire

VOTE

**25) Incivilités – Procédure – PV**

Face à la recrudescence des incivilités, en particulier sur la problématique des déjections canines, le Maire demandera l'application d'une verbalisation.

VOTE

**26) Déploiement de la Fibre**

Le Maire et les Adjoints

**27) DOCAPOST – Représentant légal**

Le contrat DOCAPOST pour l'enregistrement des actes réglementaires arrive à échéance fin février.

Il convient de le renouveler pour 4 ans et de désigner le Maire comme représentant légal.  
Coût : 122,81 €.

Avis de la commission des finances : Favorable.

VOTE

**28) Divers**

- BP 2022 (M. BALSAMO)
- Activités jeunes (M. BALSAMO)
- CMJ (Mme CAMOZZI)
- Illuminations de Noël (Mme BLACH)
- TELETHON (Mme BLACH)
- Marché (Mme BLACH)
- Croix Rouge (Mme PEIFFER)
- Vaccinations (Mme PEIFFER).
- Jobs d'été (M. BALSAMO)

